

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3<sup>e</sup> catégorie

M Carnat.E le Maire,

Je soussigné <sup>(1)</sup> Franck Carette, président de l'Amicale du VCSAN,  
siège social au 30 Rue Maurice Ravel, 41110 Saint-Aignan sur Cher.

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à <sup>(2)</sup>

Saint-Aignan sur le trottoir de l'Avenue Jean Magnon au niveau de l'entrée du gymnase  
du Samedi 14/05/22 (14h) au Samedi 14/05/22 (19h), à l'occasion de <sup>(3)</sup> la course cycliste "Souvenir Jacques CARETTE"

Veillez agréer, M Carnat le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Mercredi 30 Mars 2022

Signature,

Franck Carette

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Maire de SAINT-AIGNAN

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(4)</sup>

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique. - M <sup>(1)</sup> Franck CARETTE, Président de l'Amicale du VCSAN

est autorisé à ouvrir un débit temporaire 3<sup>e</sup> catégorie

de le 14 mai 2022 de 14h à 19h

à l'occasion de <sup>(3)</sup> la course cycliste "Souvenir Jacques Carette"

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Aignan, le 31 mars 2022

Le Maire,



(1) Nom, prénoms, profession, adresse.

(2) Indiquer l'emplacement.

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé.